

M 059 B – 13.09

Motion du Conseil municipal de Vernier du 3 septembre 2013

relative à l'objet suivant

CORRESPONDANCE DE NUIT OU SÉCURITÉ NOCTURNE ?

Le Conseil municipal, par 31 OUI, 1 NON et 2 abstentions,

invite le Conseil administratif à

- 1 présenter un rapport détaillé sur l'effcience (coût/efficacité) de l'activité des médiateurs de nuit, au 31 décembre 2013 ;
- 2 se renseigner auprès de la commune de Meyrin sur l'activité des agents de sécurité et sa propre appréciation sur leur effcience en matière de résolution des problèmes d'incivilités et de sécurité.